

## Appel à candidature 2014

### « RÉSIDENCE ROMAN, RÉCIT, POÉSIE »

ÉCLA Aquitaine invite les **auteurs, écrivains et poètes, français ou francophones**, à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture de deux mois, au Chalet Mauriac à Saint-Symphorien. Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement dans une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

- Le séjour est d'une durée de 2 mois (non fractionnables),
- Dates de la résidence : choix entre deux périodes possibles soit  
du **1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2014** ou  
du **1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2014**
- Hébergement au Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (Gironde)
- Bourse d'écriture de 3600 euros net, octroyée par ECLA Aquitaine.
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur

#### AUTEURS CONCERNÉS

Écrivains et poètes, français ou francophones.

**Ne sont pas concernés les auteurs œuvrant de les domaines :**

- de la bande dessinée, de l'illustration et de la littérature jeunesse : des appels à candidatures spécifiques leur sont destinés ;
- de l'essai et de la recherche universitaire ;
- du théâtre et de la dramaturgie : en Aquitaine le travail relatif au spectacle vivant relève de l'OARA, Office artistique de la région Aquitaine, <http://oara.fr/>

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le français est votre langue d'écriture ;
- Vous avez à votre actif au moins deux livres déjà publiés par une maison d'édition professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième)
- Vous avez un projet d'écriture littéraire (roman, nouvelles, récit ou poésie) à développer en résidence.
- Vous êtes disponible pour l'une ou l'autre des périodes de résidence.

Date limite de candidature : **15 décembre 2013**

**PRÉNOM et NOM** .....

**Département ou Pays** (domicile actuel) .....

**Titre de votre projet** (provisoire ou définitif) .....

#### Domaine littéraire de votre projet

- roman, fiction littéraire
- nouvelles
- récit
- poésie

Fait à .....

Le .....

Signature

# Vous

NOM (état civil) ..... Prénom .....

Pseudonyme .....

Date de naissance ..... / ..... / ..... Lieu de naissance ..... Nationalité .....

Adresse domicile .....

.....

Téléphone ..... Courriel .....@.....

Blog ou site internet .....

• L'écriture est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON

Autre métier ou source de revenus habituelle .....

• Êtes-vous affilié • à l'Agessa : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation .....

• à la Maison des artistes : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation .....

• Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? OUI - NON

• Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ? OUI - NON

Si oui, précisez la ou les années et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée

.....

.....

• Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence d'écriture ? OUI - NON

Si oui, précisez la ou les années et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée

.....

.....

## Votre projet d'écriture en résidence

> Titre (provisoire ou définitif) .....

> Présentation de votre projet, en quelques lignes (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier de candidature) : .....

.....

.....

.....

> Avez-vous déjà signé un contrat avec un éditeur pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, merci de joindre une copie du contrat.

> Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande

(aide accordée / refusée / en attente) .....

.....

## Date souhaitée de résidence

Merci d'indiquer votre préférence : 1 = premier choix, 2 = second choix

Nota : les dates d'arrivée et de départ sont données à titre indicatif et peuvent varier de quelques jours, en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports

Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mai 2014	Non - 1 - 2
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 2014	Non - 1 - 2

## DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- **Le présent formulaire rempli et signé.**
- **Une lettre de motivation** précisant vos attentes et les raisons de votre demande de résidence.
- **Une présentation de votre projet d'écriture** en un feuillet minimum. Description qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé.
- **Votre CV**
- **Votre bibliographie complète.** Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication.
- un exemplaire de vos **deux dernières œuvres publiées.**
- une photocopie de vos **deux derniers contrats d'édition.**

*(Après le choix du jury, Écla conservera les livres du lauréat et retournera les autres à leurs auteurs)*

Dossier complet à renvoyer  
avant le **15 décembre 2013**  
par courrier à :

**ÉCLA Aquitaine**  
Pôle Vie littéraire « Résidences Chalet Mauriac »  
36-37 rue des Terres Neuves  
33130 Bègles - FRANCE

### Renseignements :

ÉCLA Aquitaine – pôle Vie littéraire 05 47 50 10 13  
Aimée Ardouin (06 95 61 10 06) : [aimee.ardouin@ecla.aquitaine.fr](mailto:aimee.ardouin@ecla.aquitaine.fr)  
Corinne Chiaradia : [corinne.chiaradia@ecla.aquitaine.fr](mailto:corinne.chiaradia@ecla.aquitaine.fr) ou Flore Llopis : [flore.llopis@ecla.aquitaine.fr](mailto:flore.llopis@ecla.aquitaine.fr)

## ANNEXE : **Cahier des charges de la résidence**

### **Résidences d'écriture au Chalet Mauriac**

« ROMAN, RÉCIT, POÉSIE »  
2014

**Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un programme dont la réalisation a été confiée par le Conseil régional d'Aquitaine, propriétaire du Chalet, à l'agence Écla Aquitaine.** Il s'agit d'offrir aux auteur-e-s des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture personnel, un logement dans une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture. La régie du Chalet (gestion mobilière et immobilière) est assurée par la Région Aquitaine, tandis qu'Écla a en charge la programmation et l'accompagnement des résidences.

**Conditions d'accès >** Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes écrivain francophone, le français est votre langue d'écriture.
- Vous avez écrit au moins deux livres publiés à titre individuel ou collectif, à compte d'éditeur (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ;
  - pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis (ne sont pas prises en compte l'auto-édition et l'édition à compte d'auteur) ;
  - pour les poètes seront prises en compte les publications dans des livres, des anthologies, des revues littéraires ou des périodiques reconnus.
- Vous avez un projet d'écriture littéraire à développer au cours de la résidence.
  - Genres littéraires éligibles : roman, nouvelles, récits, poésie.
- Vous êtes disponible pour l'une ou l'autre des périodes de résidence.

**Durée du séjour > 2 mois** (9 semaines, non fractionnables)

**Dates du séjour >** deux possibilités : soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2014, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2014  
*Les dates d'arrivée et de départ sont données à titre indicatif et peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports.*

**Nature de la résidence >** La résidence offrira à l'auteur-e le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il-elle sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il-elle pourra cependant être sollicité-e pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre Écla et l'auteur-e, avant et pendant la résidence.

Écla met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Aquitaine.

**Rémunération des auteur-e-s >** Pour la durée de son séjour, l'auteur-e reçoit une bourse d'écriture de 3600 € net (trois mille six cents euros) qui sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence.

La bourse fera l'objet d'une « Note de droits d'auteurs » et Écla acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur-e (précompte Agessa), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

**Lieu d'hébergement >** Le village de Saint-Symphorien (1750 habitants) est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac 14, cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (France). Il s'agit d'une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, acquise par la Région Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains.

**Équipement du logement >** Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces

communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi (accès illimité) et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes, si le(a) résident(e) souhaite venir accompagné-e. Les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge de l'auteur-e.

**Transports >** Écla prend en charge les frais de voyage aller/retour domicile de l'auteur-e/Saint-Symphorien, sur la base du tarif aller-retour SNCF 2<sup>nd</sup>e classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le-la résident-e vient avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par Écla.
- Le-la résident-e gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture est mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par Écla. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer le plein de carburant du véhicule.
- Quatre vélos, dont deux vélos électriques, sont également à disposition des résidents.

**Restauration >** Ecla offrira un repas d'accueil.

Le Chalet est approvisionné (nourriture et produits d'entretien) pour le jour de l'arrivée du résident. Par la suite, le résident sera autonome pour sa restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par Écla.

**Frais de séjour >** Le-la résident-e aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil
- ses déplacements personnels
- ses communications internationales.

### **Engagements des auteur-e-s**

Le-la résident-e s'engage :

- > à résider au Chalet Mauriac pendant neuf semaines, à la période définie ;
- > à travailler au projet d'écriture sur la base duquel il-elle a postulé à la résidence ; il-elle tiendra Écla informé de l'avancée de ce projet ;
- > à accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence ;
- > à poster au moins une contribution, sous la forme de son choix (texte, image, son...), sur le site dédié aux résidences du Chalet Mauriac.

> À l'issue du séjour, le-la résident-e s'engage à tenir Écla informé de la poursuite de son projet d'écriture. Si ce projet aboutit à une publication, il-elle s'engage à faire parvenir 2 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire à Écla et 1 exemplaire au Chalet Mauriac.

**Convention de résidence >** Une convention sera signée entre l'auteur-e et Écla Aquitaine, définissant les conditions de séjour en résidence. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

**Communication >** Écla s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur-e et son travail au moyen de :

- annonce dans la Lettre d'information électronique d'Écla
- information sur le site [www.ecla.aquitaine.fr](http://www.ecla.aquitaine.fr) et création d'une page dédiée sur le site du Chalet Mauriac
- publication d'une plaquette d'information « Résidence de ... » ;
- réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec le-la résident-e.

**Modalité d'attribution >** Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par Écla. Le jury se réunit pour délibérer en janvier. Les candidat-e-s sont averti-e-s du choix final du jury par courrier signé de la direction d'Écla.